

Projet de révision globale avec extension du périmètre du plan communal d'aménagement n°14 dit "Ilot compris entre les rues de la Boverie, Renard, du Lapin et du Faisan" à SERAING

Breve description du projet

<u>Projet</u> :	création de nouveaux logements et d'espaces dédiés aux activités économiques et réduction du caractère déstructuré du site
<u>Localisation</u> :	site délimité par le boulevard Pasteur, la rue du Castor, la rue André Renard et la rue de la Boverie
<u>Situation au plan de secteur</u> :	zone d'habitat
<u>Demandeur</u> :	Ville de Seraing

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	13 mars 2017
<u>Référence légale</u> :	article 51 § 3 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	projet

AVIS

La CRAT réitère son avis favorable sur le projet de révision globale avec extension du périmètre du plan communal d'aménagement dit "Ilot compris entre les rues de la Boverie, Renard, du Lapin et du Faisan" à Seraing, en ce sens qu'il répond aux recommandations formulées dans son avis émis en date du 19 décembre 2013.

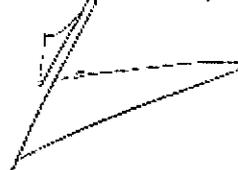
Elle apprécie à nouveau la qualité et la cohérence du projet dont l'objectif principal est la requalification et la restructuration de l'espace urbanisé. Ce projet contribuera à l'augmentation de la population résidente et au développement d'activités économiques, et partant de participer au redéploiement serésien. Parallèlement, il veillera à assurer la compatibilité entre les espaces dédiés à l'habitat et ceux liés aux activités économiques, intégrer les contraintes de sol et d'égouttage et améliorer les liaisons inter-quartiers et le caractère "opérationnel" de la mise en œuvre du PCA en prenant notamment en compte le statut de propriété des parcelles.

Toutefois, la CRAT propose :

- d'inscrire une zone d'espace vert entre la zone de bassin d'orage non enterré (50.1) et la zone de construction résidentielle en ordre continu (101) située le long de la rue du Faisan à la place d'une partie de la zone de cours et jardin afin d'éviter l'urbanisation totale de celle-ci ;
- de réserver et d'aménager un espace pour les modes doux de déplacement le long du Boulevard Pasteur ;
- de créer un cheminement cyclable et piétonnier dans la zone tampon de manière à relier la rue du Faisan et celle du Castor ; cette zone devrait faire l'objet d'une réflexion globale et gérée par la ville de Seraing.

Enfin, elle s'étonne de voir apparaître les mêmes valeurs particulières d'analyse des sols (mg/g m.s.) pour les différents polluants dans toutes les parcelles.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président